

## **Extension de l'OMC: des simulations in situ du périmètre de sécurité démontrent que l'accès au lac demeure largement garanti aux Genevois**

7 mai 2009, 9h30  
Centre William-Rappard  
154 rue de Lausanne

### **PROGRAMME**

- 9h30 *Mot de bienvenue par M. Victor do Prado, chef de cabinet adjoint du directeur général de l'OMC*
- 9h35 *Intervention de Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)*
- 9h50 *Questions-réponses en présence de Messieurs l'Ambassadeur Dante Martinelli, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des nations unies à Genève, Victor do Prado, chef de cabinet adjoint du directeur général de l'OMC et Mark Muller, conseiller d'Etat.*

### **CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE**

- Communiqué de presse
- Document présentant les réponses aux principaux arguments des opposants
- Plan de situation: future enceinte et cheminements piétonniers



Genève, le 7 mai 2009

**Aux représentant-e-s  
de la presse et des médias**

*Communiqué de presse du département des constructions  
et des technologies de l'information*

## **Extension de l'OMC: des simulations *in situ* du périmètre de sécurité démontrent que l'accès au lac demeure largement garanti aux Genevois**

Le conseiller d'Etat Mark Muller, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a tenu ce matin une conférence de presse sur le site de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En présence de Monsieur l'Ambassadeur Dante Martinelli, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des nations unies à Genève, et de Monsieur Victor do Prado, chef de cabinet adjoint du directeur général de l'OMC, le magistrat s'est rendu à l'évidence: le projet d'extension du siège de l'OMC, combattue par un référendum municipal en ville de Genève, n'entravera en rien l'accès au bord du lac pour les piétons. C'est ce qu'a clairement démontré la pose d'une barrière provisoire, durant quelques heures ce matin, sur les lieux-mêmes du futur périmètre de sécurité.

### ACCÈS AU BORD DU LAC GARANTI

L'enceinte de sécurité entourant le site de l'OMC, prévue dans le projet d'extension, se trouvera en effet au minimum à 33 mètres du bord du lac en son point le plus étroit – soit 8 m seulement de moins qu'actuellement –, et à environ 69 mètres de l'eau en son point le plus éloigné. «Les piétons pourront continuer à cheminer entre le Parc Barton et le Jardin botanique, comme aujourd'hui», a insisté Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du DCTI. Seuls les abords immédiats des bâtiments de l'organisation internationale ne seront plus accessibles. «Il est donc totalement faux de prétendre, comme le font les opposants à l'extension du site de l'OMC, que ce projet privera les citoyens du libre accès au bord du lac. Au contraire, deux nouveaux chemins pour piétons seront réalisés de part et d'autre du bâtiment pour faciliter le déplacement des personnes autour de l'enceinte et depuis les arrêts de bus sis à la rue de Lausanne.»

### DISPOSITIF DE SECURITÉ PARFAITEMENT INTÉGRÉ AU SITE

Doter le bâtiment de l'OMC d'un périmètre de sécurité est indispensable. En effet, l'accès aux bâtiments de l'OMC n'a pas été adapté, comme cela a été fait pour d'autres organisations (Palais des Nations, Haut commissariat aux droits de l'homme, Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Comité international de la Croix-Rouge). Il est donc nécessaire de mettre cette infrastructure au même niveau de sécurité que celui des autres sites onusiens et internationaux afin de mieux en contrôler l'accès.

## CONCOURS

Concrètement, l'enceinte de sécurité sera constituée d'un petit muret semi-enterré végétalisé surmonté d'une barrière métallique, dont la hauteur totale ne dépassera pas 1 m 80 par rapport au sol. Aucun autre artifice de sécurité ne sera déployé (clôture électrifiée ou rotonde de garde), contrairement à ce que prétendent les opposants au projet à l'origine du lancement du référendum.

La conception de ce dispositif de sécurisation fera l'objet d'un concours sur appel auprès de bureaux d'architectes associés à des paysagistes. Le concours sera lancé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et l'OMC en collaboration avec la ville de Genève.

Le cahier des charges du concours est en cours de finalisation et sera remis aux concurrents avant la fin du mois de juin 2009. Le jury, comprenant des représentants de l'OMC, de la FIPOI, de la Confédération, du canton et de la ville de Genève, communiquera le résultat du concours au début du mois de septembre 2009. Le financement du projet sera assuré par la Confédération et le canton.

La démarche choisie pour la réalisation du dispositif de sécurité poursuit un double objectif. D'une part, garantir la meilleure intégration paysagère de ce dispositif en relation avec le parc et le bord du lac en utilisant une végétalisation arbustive limitant l'impact visuel de la barrière. D'autre part, redéfinir les cheminements piétonniers de liaison avec le Jardin botanique et l'accès aux transports publics.

## EXTENSION INDISPENSABLE

«L'extension du Centre William-Rappard est indispensable pour répondre aux besoins prévisibles de l'OMC et également pour assurer la pérennité de la Genève internationale», a rappelé le conseiller d'Etat Mark Muller. Refuser les travaux d'extension du site de l'OMC risquerait de provoquer le départ de Genève de l'organisation. Outre les 1100 emplois prévus après l'agrandissement de l'OMC, ce sont également 33 missions permanentes auprès de l'organisation qui sont établies à Genève.

Le projet d'extension prévoit aussi l'édification d'un nouveau bâtiment qui sera construit sur une surface actuellement dévolue pour l'essentiel à un parking. Ce nouvel édifice ne porte aucune atteinte au parc Barton et aucune plantation de valeur ne sera détruite par ces travaux, conformément au legs testamentaire de Madame Victoria Barton. L'OMC est le maître d'ouvrage du nouveau bâtiment et c'est la FIPOI qui prête les fonds pour le construire, par le biais d'un financement octroyé par la Confédération.

Le nouveau bâtiment répondra aux exigences du label Minergie P et une nouvelle bibliothèque prendra place en son sein qui sera en partie accessible au public. Un nouveau restaurant de 150 places ainsi qu'un parking souterrain de 200 places compléteront le nouvel ensemble. Selon la planification actuelle, le nouveau bâtiment devrait être livré à la fin de l'année 2012.

Quant au Centre William-Rappard, il sera entièrement rénové et les travaux permettront d'améliorer grandement son isolation thermique et, corollaire, de réduire sa consommation énergétique. Les boiseries de la bibliothèque, les fresques, les sculptures et les panneaux en céramique qui datent de la construction du bâtiment seront tous préservés. D'ailleurs, une demande de classement a récemment été déposée pour ce bâtiment. L'ensemble du site sera relié au projet Genève-Lac-Nations qui prévoit d'utiliser l'eau du Lac Léman pour chauffer et rafraîchir les locaux.

*Pour toute information complémentaire: M. Mark Muller, conseiller d'Etat, en contactant Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, DCTI, ☎ +41 (0)22 327 31 25 ou +41 (0)79 240 83 72.*



## **Regroupement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur un site unique et extension du Centre William-Rappard**

### **Les autorités répondent aux arguments des opposants**

- *Argument des opposants au projet:*  
Le projet de site unique de l'OMC prive les citoyen-ne-s de l'accès libre au bord du lac
- *Réponse des autorités:*  
**Non, l'accès aux rives du lac est garanti et la promenade entre le Jardin botanique et le Parc Barton se fera comme aujourd'hui. Seul l'accès aux abords immédiats du bâtiment est concerné par le périmètre de sécurité.**
- *Argument des opposants au projet:*  
La barrière de sécurité sera électrique, se dressera au milieu de la pelouse bordant le lac, avec un fossé et des rotondes de garde.
- *Réponse des autorités:*  
**Non, la barrière ne sera pas électrique et il n'y aura pas de rotonde de garde. La barrière sera très largement végétalisée et arborisée. Elle s'intégrera dans le paysage du parc. La distance minimale entre la barrière et le lac sera de 33 mètres (contre 41 m aujourd'hui).**
- *Argument des opposants au projet:*  
Le projet de site unique de l'OMC va à l'encontre de la volonté de Madame Barton (legs Barton).
- *Réponse des autorités:*  
**Non, la volonté testamentaire de Mme Barton est respectée puisqu'aucun arbre de l'époque de la donation ne sera coupé et le droit de superficie octroyé à l'OMC se fera sans amputation de la propriété Barton.**
- *Argument des opposants au projet:*  
Des alternatives sont possibles (terrain libre à Sécheron pour construire une annexe, bâtiment au 23 avenue de France, campagne du Grand Morillon) mais ont été rejetées.
- *Réponse des autorités:*  
**Non, il s'agit du meilleur choix possible pour répondre aux besoins de l'OMC de rassembler ses activités sur un seul site.**  
**Coût: La construction d'un site unique nouveau est estimée à 300 millions de francs contre 130 millions pour le projet d'extension, sans tenir compte du fait que la réalisation d'un nouveau site induirait l'achat de nouveaux terrains dont ni le canton, ni la Confédération ne sont propriétaires. Avec le projet actuel, les terrains sont maîtrisés. Acquérir ces nouveaux terrains aurait également entraîné des procédures longues et coûteuses.**  
**Environnement: en utilisant les surfaces déjà existantes du Centre William-Rappard (CWR), la surface bâtie supplémentaire est réduite au minimum (2600 m<sup>2</sup>). S'il avait fallu un construire un nouveau site, l'emprise au sol des nouvelles constructions aurait été de 8000 m<sup>2</sup> à 10 000 m<sup>2</sup> au minimum. Le nouveau site sera connecté au projet Genève-Lac-Nations qui prévoit d'utiliser l'eau du Lac Léman pour chauffer et rafraîchir les locaux. La rénovation du CWR induira d'importantes économies d'énergie et le site est très bien desservi par les transports publics (gare RER Sécheron notamment), contrairement aux sites alternatifs.**  
**En outre, la construction d'un parking souterrain permettra de diminuer le nombre de places de parking en surface, de 191 précédemment à une trentaine.**

- 
- *Argument des opposants au projet:*  
Le projet de site unique de l'OMC menace la qualité de vie en ville et va à l'encontre des intérêts de la population.
  - *Réponse des autorités:*  
**Non, l'accès au parc et à la promenade est garanti. Le nouveau bâtiment qui sera édifié sur une parcelle actuellement dévolue à un parking prévoit également une bibliothèque qui sera en partie accessible au public.**
  
  - *Argument des opposants au projet:*  
Le projet actuel n'est qu'un premier pas.
  - *Réponse des autorités:*  
**Non, ce projet d'extension couvre les besoins prévisibles de l'OMC, aucune nouvelle construction n'est envisagée.**
  
  - *Argument des opposants au projet:*  
Le projet sera financé avec l'argent du contribuable.
  - *Réponse des autorités:*  
**Le projet, d'un coût de 130 millions de francs, sera financé par la Confédération à raison de 70 millions de francs sous forme de don, et de 60 millions de francs sous forme de prêt sans intérêt à l'OMC remboursable sur 50 ans. Par ailleurs, le projet de site unique a permis au canton de mettre un terme à la location, à ses frais, de l'annexe de l'OMC à la rue Rotschild, soit plus de un million de franc par an. La barrière de sécurité sera financée à raison de 65% par la Confédération et de 35% par le canton de Genève.**
  
  - *Argument des opposants au projet:*  
Si l'OMC quitte Genève, ce ne serait pas une catastrophe.
  - *Réponse des autorités:*  
**Si L'OMC partait, Genève perdrait un acteur majeur de la gouvernance mondiale. Le récent sommet du G20 l'a d'ailleurs rappelé. L'OMC assure le maintien et le renforcement du système commercial international. Elle est la seule organisation à le faire à un niveau mondial. Sa présence à Genève lui permet, grâce aux échanges qu'elle entretient avec les autres organisations qui s'y trouvent, de prendre en considération d'autres domaines de la gouvernance mondiale, comme les droits de l'homme, l'environnement ou le travail. Genève permet aussi aux représentants de la société civile de faire entendre leur voix. Si l'OMC devait partir, les 1100 emplois prévus par l'OMC, dont la grande majorité ne bénéficie pas de privilèges diplomatiques, bénéficieraient à une autre ville. Les 33 missions permanentes auprès de l'OMC partiraient également. Les programmes de formation et de recherche dans le domaine du commerce international développés au sein des institutions académiques de la région ne pourraient plus bénéficier de la proximité avec l'OMC.**
  
  - *Argument des opposants au projet:*  
Le référendum apporterait aux autorités genevoises la possibilité de négocier sur de nouvelles bases.
  - *Réponse des autorités:*  
**La Confédération et l'OMC ont signé le 1<sup>er</sup> août 2008 un accord fixant la nature des travaux à réaliser sur le site du CWR, leur financement et les délais; les négociations sont donc terminées. Les parties n'entendent par revenir sur cet accord. La fin de l'ensemble des travaux à réaliser a été fixée à la fin de l'année 2012.**

- *Argument des opposants au projet:*

Le projet de site unique de l'OMC a un bilan écologique désastreux.

- *Réponse des autorités:*

**Le projet de rénovation du Centre William-Rappard induit de très importants travaux permettant d'améliorer l'isolation thermique et de réaliser ainsi des économies d'énergie. Les façades seront isolées thermiquement de l'intérieur et l'éclairage contrôlé par des détecteurs de présence. Le nouveau bâtiment répondra aux exigences du label Minergie P et l'ensemble du site sera raccordé au projet Genève-Lac-Nations permettant d'utiliser l'eau du lac pour chauffer et rafraîchir les locaux.**

- *Argument des opposants au projet:*

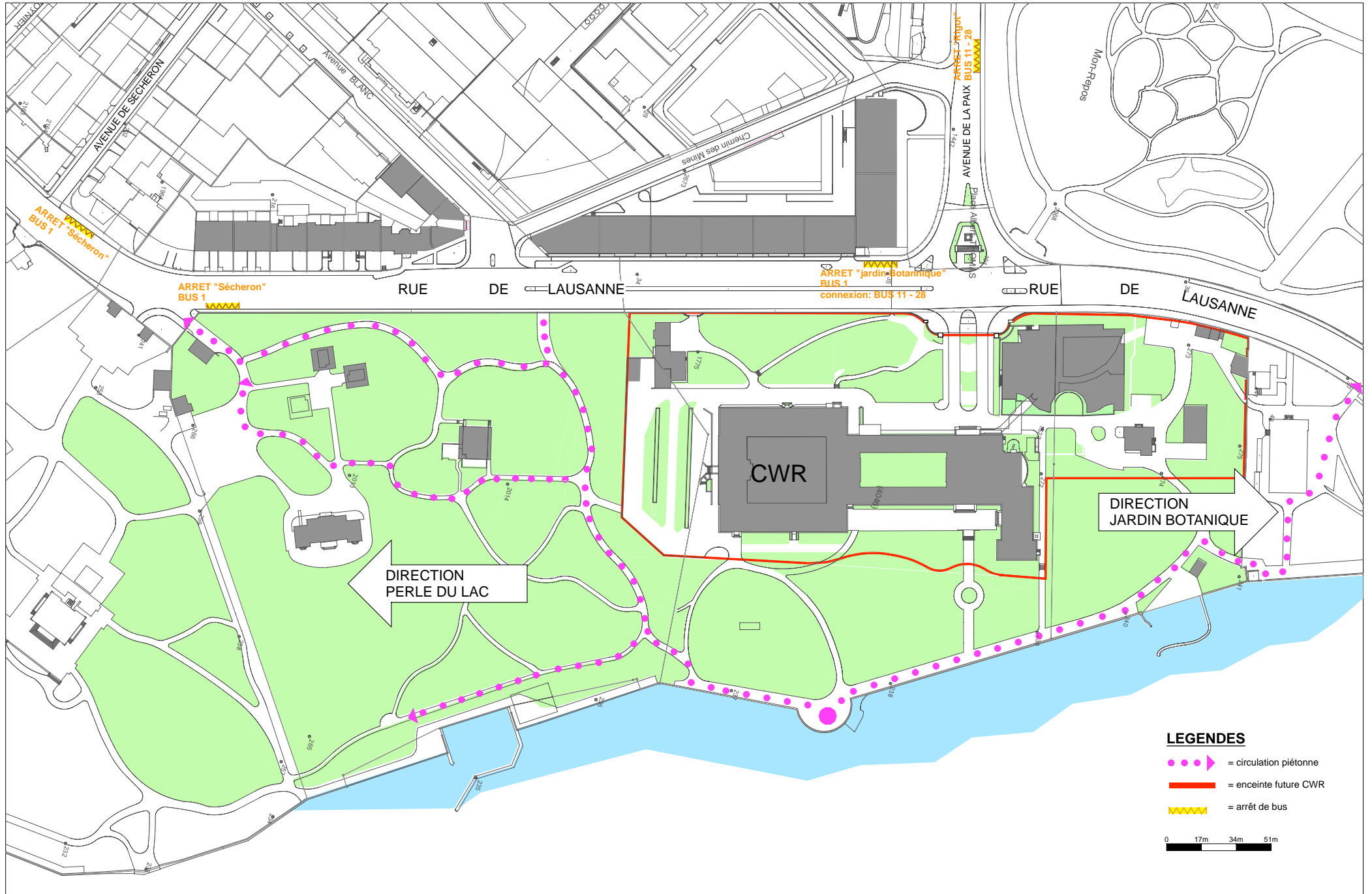
Le projet de site unique de l'OMC va à l'encontre de la sauvegarde du patrimoine.

- *Réponse des autorités:*

**Non, les boiseries de la bibliothèque, les fresques, les sculptures et les panneaux en céramique qui datent de la construction du CWR sont tous préservés notamment grâce aux importants travaux de recherche et de restauration conduits par l'OMC, en étroite collaboration avec l'OIT.**

Genève, le 7 mai 2009

# Plan de situation: future enceinte et cheminements piétonniers



**LEGENDES**

- = circulation piétonne
- = enceinte future CWR
- = arrêt de bus

0 17m 34m 51m